Projet Inspira : la justice administrative annule l'autorisation environnementale

MAJ le 07/05/2021

Aménagement | 06 mai 2021 | Laurent Radisson | Actu-Environnement.com

© Ivonne Wierink Photo d'illustration

Suite à un recours de l'association Vivre ici Vallée du Rhône Environnement, le tribunal administratif de Grenoble a annulé, par un jugement du 4 mai 2021, l'arrêté du préfet de l'Isère du 19 décembre 2018 qui autorisait le projet Inspira sur la zone industrialo-portuaire de Salaise-sur-Sanne et de Sablons (Isère).

La juridiction administrative a estimé que le projet n'était pas compatible avec les objectifs et les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée compte tenu des nouveaux besoins en eau générés par ce projet d'extension et du déficit quantitatif en eau de la nappe alluviale du Rhône court-circuité de la plaine de Péage de Roussillon. Le tribunal a rejeté la demande de la société Isère aménagement qui lui demandait de surseoir à statuer et de pouvoir régulariser les vices entachant l'autorisation.

Le président de cette société, Jean-Pierre Barbier, a annoncé qu'il ferait appel de la décision.« *Alors que l'on parle beaucoup de réindustrialiser la France depuis le début de la crise sanitaire et d'indépendance économique de notre pays, quand de beaux projets industriels, créateurs d'emploi et respectueux de l'environnement, tentent de s'installer, tout est fait pour les en empêcher... C'est malheureux* », a réagi M. Barbier.

Le projet Inspira vise à étendre une zone industrialo-portuaire sur une nouvelle surface à aménager de 221 hectares. Ce site est à l'origine du débat national sur le fonctionnement des enquêtes publiques qui s'est tenue en 2019. Le président de la commission d'enquête, Gabriel Ullmann, avait en effet été radié de la liste des commissaires enquêteurs après avait donné un avis défavorable au projet.

Laurent Radisson, journaliste
Rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE